



POUR RÉNOVER
BIEN ACCOMPAGNÉ

Les engagements du professionnel référencé MA RÉNO

LE PROFESSIONNEL S'ENGAGE À :

1

Une gestion rigoureuse de son entreprise

- Être inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou à l'Ordre des Architectes.
- Être à jour des assurances responsabilité civile professionnelle et des assurances spécifiques liées à son activité.
- Être à jour des labellisations et qualifications nécessaires pour permettre à ses clients de bénéficier des aides à la rénovation énergétique existantes (mention RGE obligatoire pour les domaines de travaux proposés).
- D'une manière générale, être à jour des labellisations et qualifications mentionnées dans sa fiche descriptive et disposer d'un code NAF en adéquation avec son activité principale.
- Ne pas être en situation de faillite personnelle, ne pas être admis au redressement judiciaire sans justifier d'une habilitation à poursuivre d'une activité.
- Privilégier le transfert des devis et des factures au format numérique via la plateforme Internet www.mareno-nordisere.fr.

2

Une commercialisation éthique de ses services

- Établir un devis détaillé avant toute prestation et après visite du logement à rénover
- Répondre à la demande de devis du Maître d'ouvrage dans un délai de 2 semaines pour l'organisation d'une visite ou pour décliner la demande.
- Établir les devis et factures dans un délai de 3 semaines maximum après la réalisation d'une visite ou des prestations en respectant les exigences nécessaires pour l'obtention des aides publiques.
- Proposer un prix juste correspondant au besoin exprimé du Maître d'ouvrage.
- Établir une facture conforme au devis, justifier tout dépassement et obtenir l'accord du Maître d'ouvrage pour celui-ci.
- Ne pas communiquer les demandes de devis et notamment les coordonnées des Maîtres d'ouvrage à d'autres professionnels non engagés dans MA RÉNO.
- Présenter uniquement aux maîtres d'ouvrage, dans le cadre du référencement MA RÉNO, les compétences reconnues par MA RÉNO.

3

Réaliser des travaux de qualité

- Réaliser les travaux dans les règles de l'Art.
- Respecter les normes en vigueur et employer un personnel salarié ou sous-traitant qualifié et déclaré auprès des organismes compétents.
- Les sous-traitants devront être déclarés au Maître d'ouvrage et répondre aux engagements de la présente charte.
- Réaliser la prestation aux dates et dans les délais convenus avec le Maître d'ouvrage et notamment pour lui permettre d'obtenir les aides mobilisables.
- Proposer au Maître d'ouvrage de réceptionner les travaux.
- Assurer une étanchéité à l'air pérenne des travaux qui lui incombent.

4

Faire monter en compétence de manière continue l'entreprise et ses salariés

- Utiliser au mieux l'offre de formation continue disponible sur le territoire (exemple : DORÉMI, rénovation du bâti ancien).
- Participer à des réunions techniques d'information et de sensibilisation organisées par MA RÉNO (exemple : étanchéité à l'air, rénovation du pisé).

5

Respecter la logique partenariale de MA RÉNO

- S'inscrire sur la plateforme Internet www.mareno-nordisere.fr pour y être référencé et en respecter les conditions d'utilisation.
- Télécharger ses attestations de labellisations et de qualifications sur le site Internet www.mareno-nordisere.fr
- Informer ses clients du service public MA RÉNO et encourager ces derniers à l'utiliser.
- Accepter que le conseiller MA RÉNO accompagnant le Maître d'ouvrage dans son projet puisse faire des préconisations de travaux et une estimation globale et approximative des coûts de travaux en amont de la visite de l'entreprise.
- En cas de désaccord avec la fiche énergétique MA RÉNO et les préconisations de travaux en résultant, contacter en priorité le conseiller MA RÉNO afin d'analyser le différend, de convenir avec lui d'une solution consensuelle et revenir vers le client en conséquence.
- Ne pas demander au Maître d'Ouvrage la cession des Certificat d'Economies d'Energie générés par les travaux subventionnés par MA RÉNO.
- À la demande de MA RÉNO, fournir des références chantiers concernant la rénovation énergétique avec présentation des factures acquittées, du descriptif des travaux et si possible des photos.
- Être à jour de sa cotisation annuelle MA RÉNO.
- Accepter le contrôle par MA RÉNO du respect des engagements du présent contrat.



Un service public de



avec le soutien de

